

Débat d'actualité en commission de la Défense concernant l'affaire Jürgen Conings

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger en séance plénière jeudi dernier mais ce débat est loin d'être clos. Cette crise est profonde et les dysfonctionnements que nous avons constatés en ce qui concerne la radicalisation au sein du personnel ainsi que les failles en ce qui concerne les habilitations de sécurité témoignent d'un problème sérieux au niveau de la transmission de l'information au sein de la Défense. Il est nécessaire de faire la clarté et il est obligatoire, pour nous qui sommes responsables de la Nation, de pouvoir proposer des solutions. Madame la ministre, nous serons à vos côtés pour faire ce travail.

Lors de la commission du 20 avril, vous avez dit, en réponse à une question des collègues socialistes et écolos sur la radicalisation éventuelle de 30 personnes, que l'enquête n'était pas encore terminée. J'ai lu dans la presse que c'était maintenant chose faite et que des sanctions allaient être prises. Comment opère-t-on ces screenings de radicalisation progressive? C'est bien de cela qu'il s'agit, également dans le cas de M. Conings. Il est essentiel que nous puissions nous attaquer aux faits de radicalisation en cours de carrière. Il est également nécessaire de faire toute la clarté sur les habilitations de sécurité. Madame la ministre, comment est-il possible de partir avec 4 lance-roquettes sans que cela n'émeuve ou alarme qui que ce soit?

Ludivine Dedonder, ministre: Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, vos questions sont nombreuses et je vais tenter d'y répondre de la manière la plus complète possible sur base des informations qui sont à ce jour à ma disposition. Vous le savez, des devoirs d'enquête sont en cours et me permettront à brève échéance de disposer de rapports plus complets quant aux constats liés à la gestion du cas personnel de Jürgen Conings.

Comme toujours quand le Parlement le demande, j'ai tenu à me rendre disponible pour faire le point avec vous et vous exposer les mesures et initiatives prises rapidement après avoir été informée de la disparition du militaire la semaine dernière. En effet, depuis le lundi 17 mai, un membre de la Défense nationale a rompu le serment et les vœux qu'il avait prononcés, à savoir protéger notre pays, nos institutions et nos concitoyens. Pour donner suite à ses idées extrémistes et violentes, il s'est procuré des armes dans nos arsenaux et s'est promis d'attaquer tous ceux qui pourraient se mettre en travers de ses objectifs. Pour tenter de l'arrêter, toutes les ressources nécessaires ont été mobilisées à la demande du procureur fédéral et en soutien de la police judiciaire qui mène les recherches, la priorité étant de pouvoir retrouver le militaire sans qu'il y ait de victime.

Sans vouloir anticiper sur les conclusions des enquêtes que j'ai demandées, je pense qu'une prise de conscience à tous les niveaux de notre armée est nécessaire. Il est difficilement compréhensible pour nos concitoyens que des armes puissent être sorties de nos casernes pour

être utilisées afin de semer la terreur. L'armée, en tant que force garante de la protection des institutions a un devoir d'exemplarité. C'est mon devoir d'y veiller et croyez bien que je suis déterminée à faire toute la lumière sur le cours des événements qui nous ont amenés à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Op basis van de huidige informatie zijn er 28 militairen die worden opgevolgd door de militaire inlichtingendienst. Jürgen Conings is een van die 28. Die opvolging betekent dat de ADIV op een bepaald moment over informatie beschikte die deze personen mogelijk linkt aan het extreemrechts gedachtegoed, een fenomeen dat de ADIV wettelijk gezien dient op te volgen.

Vanaf het moment dat de ADIV dergelijke informatie heeft, is het zijn taak die al dan niet te bevestigen, om op die manier een eventueel risico uit te sluiten. De dienst verzamelt daartoe inlichtingen op verschillende manieren: via sociale media, via open bronnen, via informanten of via de zogenaamde bijzondere inlichtingenmethodes. Die opvolging houdt ook in dat, indien nodig, wordt ingegrepen indien een militair een probleem stelt.

Wat de redenen van opvolging betreft, het is niet mogelijk om details te geven over de individuele dossiers, dit niet alleen omdat die informatie geclassificeerd en privacygevoelig is, maar ook omdat die onderzoeken lopende zijn en communiceren erover ze in het gedrang kan brengen.

In het algemeen zijn er voor deze personen echter indicaties of aanduidingen die een opvolging zoals hierboven beschreven rechtvaardigen, indicaties of aanduidingen die van dien aard zijn dat een nader onderzoek noodzakelijk is en was. Ik wil er daarbij ook op wijzen dat het nooit gaat om het uiten van een politieke mening.

Op 18 en 21 mei, bij het aan het licht komen van de feiten, heb ik op basis van een nieuwe inschatting die ik aan de militaire inlichtingendienst had gevraagd, opgeroepen tot preventieve interne maatregelen ten aanzien van 11 personen opdat zij, overeenkomstig de procedures, geen toegang meer zouden hebben tot wapens en munitie, geheroriënteerd zouden worden naar functies waar zij geen autoriteit meer uitoefenen over collega's en van dichtbij zouden worden opgevolgd door de ADIV en/of hun directe hiërarchie.

U kunt er zeker van zijn dat alle maatregelen die reeds genomen zijn en nog zullen worden genomen de rechtsstaat zullen eerbiedigen. Dit is precies wat ons democratisch systeem onderscheidt van het systeem dat door de extremisten wordt bepleit.

Eenmaal de voorzorgsmaatregelen volledig uitgevoerd zijn, zullen er geval per geval gepaste maatregelen kunnen volgen.

En effet, l'état-major pourra - dans le respect des procédures - adopter ou proposer des mesures à l'égard des militaires listés. Le type approprié de réaction et le niveau auquel elles sont prises dépendent naturellement de chaque cas individuel. Ces dispositions pourront être prises dans l'intérêt du service, comme des restrictions à l'accès aux armes ou une suspension, ou alors relever d'une nature disciplinaire, allant jusqu'à une démission d'office pour des cas avérés d'infraction pénale, par exemple.

Wat zich momenteel afspeelt op de sociale media, is zeer verontrustend. Vanaf het moment dat de betreffende ondertussen door Facebook verwijderde Facebookgroep werd opgericht, heb ik aan ADIV, in samenwerking met de andere veiligheidspartners, gevraagd van dichtbij op te volgen wat er werd gepost. Voor de medewerkers van Defensie blijven de geldende regels voor gedrag op sociale media van toepassing.

Gisteren heb ik mij tot de medewerkers van Defensie gericht om aan te geven dat het steunen van gewelddadige extremistische daden, in welke vorm dan ook, onaanvaardbaar is voor de medewerkers van onze organisatie. Het is in strijd met de waarden van Defensie en de beginselen van onze democratische samenleving.

Het moet duidelijk zijn dat de overgrote meerderheid van de medewerkers van Defensie geen steun verleent aan dat soort daden en dat die zich dag na dag inzet voor de veiligheid van de bevolking. Ik heb mij eveneens gericht tot de staf van Defensie om hun mijn engagement te tonen om samen met hen de crisis aan te pakken.

Au cours des derniers jours, j'ai voulu personnellement m'assurer que ce message était clairement entendu et compris par l'ensemble des femmes et des hommes qui composent notre armée. Hier, j'ai donc réuni l'ensemble de l'état-major de la Défense et je les ai informés des attentes à leur égard ainsi que des mesures de précaution déjà mises en place afin d'empêcher d'autres situations de ce type à l'avenir. Ils m'ont assurée de leur soutien plein et entier. J'ai aussi exprimé la nécessité du soutien de l'ensemble du personnel de la Défense qui ne se reconnaît pas dans l'image entachée ces derniers jours.

Het is echter van belang dat Defensie zich buigt over de oorzaken waardoor een dergelijke spiraal op gang kon komen.

Het personeel van Defensie is uiteraard een afspiegeling van onze maatschappij, maar het moet vooral de afspiegeling zijn van de fundamenteën van onze democratische samenleving, open, inclusief en op basis van gelijkheid. Op dat vlak mogen wij geen compromissen sluiten.

Dans un passé récent, j'ai déjà agi en portant plainte avec l'état-major contre l'individu qui s'affichait en uniforme à la Boum 2 ou encore à l'égard de harceleurs sexistes et je continuerai à agir fermement si des situations semblables devaient se reproduire.

La question du suivi des extrémistes au sein de la Défense est régulièrement posée aux ministres de la Défense depuis de nombreuses années. Cela a été le cas à au moins 14 reprises entre 2012 et 2020. La semaine dernière, j'ai demandé à recevoir une image la plus complète possible de ce phénomène au sein du département. Ce travail est donc en cours et je prends évidemment au sérieux l'ensemble de ces menaces. À cet égard, le plan de recrutement du personnel va contribuer à redonner de l'air à la Défense et au SGRS et doit permettre un renforcement du service.

Je veux le répéter clairement devant vous: il n'y a pas de place pour les idéologies extrémistes et violentes au sein de la Défense. Avec l'état-major à mes côtés, nous répéterons tant qu'il le faudra que l'extrémisme, le sexisme, le racisme n'ont pas leur place au sein de notre armée.

En tant que ministre de la Défense nationale, je suis investie de la responsabilité de veiller à l'intérêt général et au respect des valeurs démocratiques et je compte bien le rester.

Venons-en maintenant à vos questions au sujet de l'individu. Comme je vous l'ai indiqué voici quelques minutes, je vous confirme qu'il fait partie des 28 militaires suivis par le SGRS. Le 17 février 2021, il est placé dans la banque de données commune de l'OCAM au niveau 3. Je n'ai pas été mise au courant de cette inscription. D'après les informations qui m'ont été transmises, il est le premier et le seul militaire à être sur cette liste. Elle est constituée sur la base d'informations fournies par les services de renseignement et de sécurité.

Je suis déjà revenue sur ses antécédents et ses états de service lors de la séance plénière de jeudi dernier. Je vais toutefois revenir sur les faits saillants de son suivi et bien sûr sur les événements qui nous amènent jusqu'au 17 mai dernier.

Pour rappel, une plainte pour racisme déposée contre lui, entre autres par la Défense, a été classée sans suite par le parquet en 2020. Ces faits ont donné lieu à une peine disciplinaire de quatre jours d'arrêt simple en avril 2020. En juin 2020, il fait une mutation de la police

militaire vers la cellule *Pre-deployment training individual augmentees* à la suite d'un désaccord sur une formation à suivre.

Ensuite, au cours de ce même mois de juin 2020, il menace de manière anonyme une personnalité, en l'occurrence le virologue Marc Van Ranst, sur Facebook. Une enquête est ouverte, mais je ne dispose pas d'informations sur les suites qui y sont données par les autorités judiciaires.

Le SGRS était à ce moment en train de procéder à l'évaluation périodique de l'habilitation de sécurité du militaire. C'est dans ce contexte que cette habilitation va lui être retirée en août 2020, notamment à la suite des menaces sur Facebook.

Au mois de novembre 2020, lorsque le retrait d'habilitation lui est notifié, le SGRS s'entretient avec le chef de corps de son unité au sujet des motifs du retrait de l'habilitation.

Jürgen Conings est par la suite inscrit dans la banque de données commune de l'OCAM en date du 17 février 2021. Sur la base des premiers éléments d'information qui m'ont été fournis, il semble qu'à ce niveau, l'information a été uniquement traitée au niveau du SGRS, sans totalement remonter vers la hiérarchie du service. Le chef du SGRS dit ne pas avoir été informé.

De manière concomitante, il s'avère que, quelques jours avant que le rapport de son enregistrement dans la base de données de l'OCAM ne parvienne au SGRS, Jürgen Conings fait toujours l'objet d'une enquête approfondie et d'un suivi du SGRS.

La raison pour laquelle cette information d'inscription à un degré de menace niveau 3 de l'OCAM n'est pas relayée fait justement l'objet des enquêtes que j'ai demandées, tant au SGRS qu'au Comité R. J'y reviendrai plus tard dans mon exposé.

Par contre, je peux vous confirmer que la liste n'est pas communiquée au ministre, mais uniquement aux services de renseignement et de sécurité. D'ailleurs, l'OCAM a prévu un rectificatif vis-à-vis du journal *De Tijd*.

Quant à l'information sur la mosquée, elle a été traitée au SGRS et n'est pas remontée non plus à mon niveau.

Au début du mois de mai 2021, le SGRS continue donc d'assurer un suivi via différentes méthodes de recueil d'informations et une opération planifiée visant à lancer les méthodes particulières de recherche le concernant, mais suspendue pour être redirigée vers une autre opération, jugée à ce moment-là et sur la base des informations disponibles par le service, comme plus prioritaire, en fonction des ressources humaines et matérielles disponibles.

Sur la base de ces premiers constats, il apparaît que l'exploitation de l'information selon laquelle Jürgen Conings était repris dans la banques de données de l'OCAM a été lacunaire. De même, la circulation de cette information a été lacunaire et est restée limitée aux services. Cette information, même isolée, aurait dû, par sa nature, faire l'objet d'une réévaluation du degré de suivi, et éventuellement d'un ajustement des mesures prises. Par conséquent et pour répondre clairement à la question qui m'a été posée, je n'avais pas été informée de cette situation. Cette situation n'est pas normale et ne doit plus se reproduire à l'avenir.

En ce qui concerne le vol d'armes du 17 mai, je dispose des informations suivantes depuis hier soir, sur la base d'un premier rapport intermédiaire qui m'a été communiqué par le chef de la Défense. L'intéressé remplissait la fonction de collaborateur logistique dans la cellule "Pre-Deployment Training Individual Augmentees", et était, de ce fait, responsable de la préparation logistique des séances de tir. Pour cela, il avait accès à la fois au dépôt des munitions et à l'armurerie. Pour accéder au dépôt des munitions, il était titulaire d'une carte d'accès délivrée par l'officier de sécurité. Pour accéder à l'armurerie, il figurait sur la liste des personnes autorisées qui peuvent en retirer la clé. Le 17 mai, Jürgen Conings a accédé au dépôt des munitions et à l'armurerie. Il a récupéré les munitions avec un véhicule militaire, avant de les transférer dans son véhicule personnel. Il a ensuite retiré les deux armes à feu en abusant des accès et probablement de la confiance d'un membre du personnel présent. Le lendemain, il a été constaté que des armes et munitions avaient été volées. Il s'agissait d'une arme de poing Five-seveN, d'un pistolet mitrailleur P-90 ainsi que de quatre armes anti-blindage légères et de munitions. Ces faits ont été portés à la connaissance du parquet.

Il est à noter qu'en circonstances sécuritaires normales, les véhicules privés des membres du personnel ne sont que rarement contrôlés lors de l'accès des quartiers militaires ou lors de la sortie de ceux-ci.

La semaine dernière, j'ai demandé de vérifier les systèmes de surveillance au sein des quartiers et de prendre des mesures au cas où des problèmes seraient identifiés. Dans le cas présent, l'armurerie n'est pas équipée de caméras de surveillance.

Voici les premiers éléments issus de l'enquête que j'ai demandée à l'Inspection générale le 19 mai dernier.

Le rapport final est attendu pour le 15 juin. Par ailleurs, l'enquête judiciaire devrait également permettre d'éclaircir les circonstances de ce vol. Enfin, le Comité R a aussi décidé d'ouvrir une enquête de contrôle sur la gestion de ce dossier par le SGRS et la Sûreté de l'État, ainsi que sur leur collaboration mutuelle et avec la Défense. À ma demande expresse, il examinera de même la procédure de vérification de la fiabilité des informations relatives aux personnes soupçonnées de radicalisation et d'extrémisme violent et collaborera avec l'inspecteur général dans son audit sur les aspects de gestion des ressources humaines dans ce cadre. Les résultats de cette enquête du Comité R sont attendus le 30 juin. Je vous en tiendrai, bien évidemment, informés.

Defensie kan geen informatie meedelen over PTSD bij de voortvluchtige Conings omdat dit onder de persoonlijke levensfeer of het medisch geheim valt.

De militairen in operatie, zowel nationaal als in het buitenland, genieten van een multidisciplinaire ondersteuning, zowel psychosociaal als medisch en dit zowel preventief als curatief voor, tijdens en na de zending. De dispositieven die hiervoor in plaats worden gesteld, zijn gebaseerd op risicoanalyses, conform de welzijnswet van 4 augustus 1996.

Verschillende diensten binnen Defensie hebben als taak om de militairen op te volgen gedurende de carrière, operaties inbegrepen, teneinde hun gezondheid te garanderen. Er wordt actueel gewerkt aan een nog meer dynamisch en gepersonaliseerd risicobeheersysteem.

Een ander project betreft het ontwikkelen van nieuwe instrumenten voor de meting en de opvolging na een operationele inzet.

Over de testcase met betrekking tot een decompressieperiode of een adaptatiesas werd een verslag opgesteld. De conclusies werden voorgesteld aan het militair commando, alsook tijdens een hoorzitting in de Kamer op 12 december 2018. Hierbij werd gewezen op de positieve impact van een adaptatiesas bij de preventie van ontwikkelingen bij militairen, vermits een dergelijke aanpak zich inschrijft in de multidisciplinaire ondersteuning, zowel psychosociaal als medisch, preventief en curatief.

Een tweede sas werd voorbereid voor het detachement van het bataljon ISTAR na de explosie in Mali in januari 2020, maar werd omwille van covid uiteindelijk niet uitgerold. Volgens het DG Health & Well-being is, gezien het type zending en het niveau van gevaar waaraan onze militairen in het algemeen worden blootgesteld, een decompressiesas voor de terugkeer of een psychotherapeutische interventie niet op systematische wijze noodzakelijk.

De Algemene Directie Health & Well-being zal dan ook de opgedane ervaringen verder ontwikkelen en hen op ad-hocbasis tewerkstellen.

En ce qui concerne l'enquête en cours, le parquet fédéral est en charge et communique. La Défense collabore pleinement à l'enquête en supportant la police. Il n'a jamais été question de licence pour tuer. Il s'agit d'une *fake news*. Tout est mis en œuvre pour retrouver le fugitif sans faire ni victimes ni blessés.

Quant à l'évaluation de la menace, l'OCAM évalue celle-ci constamment sur la base des informations fournies par les services d'appui. Le niveau actuel pour la Belgique est de 2. D'autres intérêts sont à un niveau supérieur, mais vous comprendrez aisément que je ne donnerai pas de plus amples détails à ce sujet.

L'appui de la Défense à l'enquête étant toujours en cours, il est prématuré de calculer le coût de l'intervention de la Défense. En tout état de cause, il ne me paraît pas opportun de commenter le coût potentiel d'une enquête et sa proportionnalité si elle peut sauver des vies.

De middelen die Defensie ter beschikking stelt van het federaal parket bestaan nu uit een snel interventiepeloton, een drone en enkele technische specialisten.

Parmi les autres mesures qui font actuellement l'objet d'une analyse approfondie, j'étudie depuis plusieurs semaines la possibilité de multiplier les vérifications tout au long de la carrière des militaires mais aussi des civils. De même, j'étudie la possibilité de lier ces *screenings* à l'accès aux armes et matériels dangereux. Les répercussions d'une telle mesure sont importantes et nécessitent une réflexion conséquente. Un projet de révision du règlement de discipline est également en cours d'élaboration à l'état-major de la Défense. Il devra mieux intégrer ce type de problématique.

La gamme des mesures à disposition de l'état-major doit permettre d'agir avec fermeté quand une ligne rouge a été franchie et d'accompagner les membres du personnel à l'égard desquels il existe des craintes afin de leur donner l'opportunité de se reprendre.

En conclusion, les premiers enseignements tirés de l'enquête interne sont qu'il y a eu des lacunes dans l'exploitation et la diffusion d'informations et certains réflexes manquants au niveau de la remontée d'informations.

De mon côté, j'ai rapidement pris les mesures suivantes: limitation immédiate du risque lié aux militaires présentant un risque selon le SGRS; vérification des mesures de surveillance des quartiers; enquête interne de l'inspecteur général; enquête externe du Comité R; proposition pour améliorer les règles sur les habilitations et le *screening* des militaires.

Sachez que je suis déterminée à faire toute la clarté sur ce dossier et que j'envisagerai bien évidemment encore d'autres mesures sur la base du rapport final de l'audit interne du 15 juin et du rapport du Comité R du 30 juin.

Enfin, je voudrais conclure par ces mots: en arrivant à la Défense le 1^{er} octobre 2020, je savais que je prenais la charge d'un département plein de défis, et j'ai décidé de les relever. Aujourd'hui, près de huit mois plus tard, je reste engagée et déterminée à poursuivre le travail de transformation entamé avec l'état-major. Ce n'est pas par hasard que je me suis attaquée, dès ma nomination, au renforcement des femmes et des hommes qui composent la Défense avec le recrutement de près de 10 000 personnes à l'horizon 2024 et le lancement du Plan POP, People Our Priority, en faveur du personnel. Comme je l'ai indiqué, ce chantier reste ma priorité.

Chaque jour, ce sont près de 25 000 femmes et hommes – militaires ou civils – qui œuvrent pour une Belgique plus sûre, en opération comme sur le territoire national, notamment dans la lutte contre le covid-19. Je n'ignore pas les efforts, les sacrifices et les difficultés que ce métier requiert. Ils savent qu'ils ont mon indéfectible soutien.

Deze mannen en vrouwen hebben een eed afgelegd en zij komen hun belofte dag in, dag uit, na. Ik ben hen dankbaar.

U kunt er zeker van zijn dat mijn vastberadenheid op geen enkele manier bezoedeld is en dat ik op mijn positie het meest nuttig ben voor het ministerie van Defensie, naast onze vrouwen en mannen.